



Document de position  
Agressions contre des huissiers de justice motivés par l'extrémisme anti-institutionnel

## Document de position

# Agressions contre les huissiers de justice motivés par l'extrémisme anti-institutionnel

Présenté par l'Union internationale des huissiers de justice et l'Union européenne des huissiers de justice

Juin 2026

Créée en 1952, l'UIHJ a pour objectif de représenter ses membres auprès des organisations internationales et d'assurer la collaboration avec les organismes professionnels nationaux. Elle œuvre à l'amélioration du droit procédural national et des traités internationaux et met tout en œuvre pour promouvoir les idées, les projets et les initiatives qui contribuent à faire progresser et à renforcer le statut indépendant des huissiers de justice.

En octobre 2019, l'UIHJ a publié sa prise de position sur les agressions contre les huissiers de justice et l'assistance des autorités de l'État dans les procédures d'exécution. Dans cette prise de position, l'UIHJ considérait déjà que l'agression et la violence à l'encontre des huissiers de justice ne devaient jamais être tolérées.

Malgré cela, depuis 2019, on constate une nette augmentation de la violence et de l'intimidation à l'encontre des huissiers de justice. De plus, dans le cadre d'un *extrémisme anti-institutionnel* plus large, les huissiers de justice sont aujourd'hui confrontés à un autre phénomène, celui des « anti-systémique ». Dans cette idéologie, le gouvernement et les autres institutions sont considérés comme faisant partie d'une « élite malveillante » qui conspire contre les citoyens. Les anti-systémiques tournent le dos au gouvernement et aux institutions telles que le pouvoir judiciaire, les autorités chargées de l'exécution, les médias traditionnels et la science. Ils considèrent le gouvernement comme illégitime et estiment donc qu'ils ne sont pas tenus de se conformer aux lois et règlements, ceux-ci étant, selon eux, invalides.



Document de position  
Agressions contre des huissiers de justice motivés par l'extrémisme anti-institutionnel

Une analyse de 2024 du mouvement anti-systémique aux Pays-Bas, réalisée par le Coordinateur national pour la lutte contre le terrorisme et la sécurité (NCTV), le Service général de renseignement et de sécurité (AIVD) et la police<sup>1</sup>, a conclu ce qui suit au sujet de cette idéologie : « *l'idéologie anti-systémique sape l'ordre juridique démocratique en diffusant des messages factuellement erronés qui érodent la confiance dans les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, les médias traditionnels et la science. Cela sape la légitimité de ces institutions. Il ne s'agit pas seulement du fait que ces messages soient factuellement erronés. La croyance généralisée en ces mensonges alimente l'incapacité à fonctionner en tant que société fondée sur une compréhension commune de la réalité* ».

Dans le domaine de l'exécution, les *anti-systémiques* autoproclamés refusent souvent de se conformer aux obligations financières et autres découlant des décisions de justice et d'autres documents exécutoires.

Se soustraire à ces obligations signifie que les « *anti-systémiques* » autoproclamés seront confrontés à des dettes croissantes, entraînant des expulsions et d'autres mesures d'exécution sévères.

Les informations fournies par nos membres indiquent clairement que les huissiers de justice sont de plus en plus souvent impliqués dans des incidents d'agression et d'intimidation lorsqu'ils entrent en contact avec ces *anti-systémiques*. Ces menaces, intimidations et violences devraient encore s'intensifier en raison des frustrations croissantes liées au non-respect des obligations financières et autres.

Dans plusieurs arrêts, la Cour européenne des droits de l'homme a considéré que l'exécution et le rôle des agents d'exécution constituaient un élément essentiel de l'État de droit »<sup>2</sup>. Les principes de l'État de droit exigent une confiance fondamentale dans les institutions d'un système juridique démocratique, tout en respectant les groupes qui pensent différemment. L'intimidation et les menaces à l'encontre des huissiers de justice, souvent perçus comme les représentants de l'« élite malveillante », sapent ce rôle de l'huissier de justice au sein d'un système juridique démocratique.

---

<sup>1</sup> « Le dos tourné à la société », 2024, page 24

<sup>2</sup> Pini et autres c. Roumanie, 22 juin 2004, 78028/01, 78030/01



Document de position  
Agressions contre des huissiers de justice motivés par l'extrémisme anti-institutionnel

À cet égard, en référence à sa prise de position de 2019 sur les agressions contre les huissiers de justice et l'assistance des autorités de l'État dans les procédures d'exécution, l'UIHJ considère que :

- Les autorités de l'État (y compris la police) devraient fournir une assistance préventive et garantir une assistance lorsqu'elle est demandée ;
- Les actes d'agression et de violence à l'encontre des huissiers de justice devraient donner lieu à des poursuites contre leur auteur dès que l'huissier de justice les signale. Si l'auteur a enfreint les normes de bonne conduite, la police et les autorités judiciaires compétentes devraient agir de manière cohérente. Les législations nationales devraient en outre prévoir que de tels actes constituent des circonstances aggravantes, entraînant un renforcement des sanctions pénales applicables.
- La protection de l'huissier de justice exige une coopération étroite entre les autorités d'exécution, la police, le ministère de la Justice et les autres autorités de l'État. Une formation (conjointe), la sensibilisation aux signaux potentiels et le renforcement des connaissances et des compétences sont essentiels pour faire face au mouvement souverainiste ;
- Les autorités chargées de l'exécution devraient suivre l'évolution de la situation en matière d'agression et d'intimidation, par exemple en développant des formations sur la résilience, en mettant en place un point de contact pour signaler de tels actes de violence, en menant des enquêtes régulières auprès des magistrats et en attirant l'attention sur cette question auprès de leurs membres, des organisations partenaires et dans le débat public.



Document de position  
Agressions contre des huissiers de justice motivés par l'extrémisme anti-institutionnel

**UIHJ**

6 place du Colonel Fabien

75019 Paris – France

Tél. : +33 (0)1 42 40 89 48

Fax : +33 (0)1 42 40 96 15

<http://www.uhj.com>

[uihj@uihj.com](mailto:uihj@uihj.com)

